

DOSSIER D'INSCRIPTION



SAISON 2018-2019

ATTENTION ! AUCUNE DEMANDE DE LICENCE NE SERA TRAITÉE SI LE DOSSIER EST INCOMPLET

Le dossier d'inscription complet est à retourner au secrétariat du club (*voir les permanences ci-dessous*), composé des pièces suivantes :

1. La **fiche de renseignements** (page 3) complétée et le **règlement intérieur** approuvé (page 4).
2. La **demande de licence FFBB** datée et signée (le formulaire peut être rempli en ligne sur le site www.alfastjacques.fr)
3. La **charte d'engagement** dûment remplie et signée pour les joueurs susceptibles de faire 1 match ou plus en championnat Pré-National ou division supérieure.
4. Le **certificat médical** ou le **questionnaire de santé** QS-Sport :
 - Si vous étiez un adulte licencié(e) à l'ALFA SAINT JACQUES la saison dernière, vous pouvez remplir le questionnaire médical en annexe du formulaire de demande de licence. Si vous répondez NON à toutes les questions, vous êtes dispensés de fournir un nouveau certificat médical.

Ou

- Si vous êtes soit mineur, soit nouveau licencié, soit muté ou si vous répondez OUI à une ou plusieurs questions du questionnaire de santé, vous devez produire un certificat médical pour la saison.
5. Le **règlement de la cotisation** annuelle.
 6. **Sauf en cas de renouvellement** de licence : une photocopie de votre **carte d'identité recto/verso** est obligatoire. Pour les mineurs qui ne détiennent pas de carte d'identité : une photocopie du livret de famille. Joindre une **photo d'identité récente**.
 7. Pour le **joueur muté** : en plus du dossier de mutation à demander au secrétariat du club et à compléter, un chèque de caution vous sera demandé lors de votre adhésion. (*Voir conditions page 2*)

PERMANENCES	CONTACTS
Jun : Mer 16h à 18h30 / Jeu 14h à 20h / Sam 9h30 à 12h Septembre : Mer 13h30 à 18h30 / Sam 9h30 à 12h Gymnase THEVENET Rue des Plats – 63000 Clermont Ferrand	Coordinateur Technique Jeunes : Jean Charles AFFOYON / TEL 06 02 71 65 58 / basketjeunes@alfastjacques.fr Président : Patrick Chauny / TEL 06 19 74 92 12 / contact@alfastjacques.fr

Les données personnelles recueillies lors de l'inscription font l'objet d'un traitement informatique et sont utilisées pour vous adresser des informations sur l'activité du club et des correspondances personnelles. Conformément à la loi Informatique et Libertés modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant. Pour exercer ce droit, merci d'adresser un courrier à Monsieur le Président de l'ALFA SAINT JACQUES, 14 Rue Berteaux, Ecole Jean Macé, 63000 Clermont Fd.



COTISATIONS

Les cotisations des adhérents ont été jusqu'à présent adaptées en fonction du quartier puisque l'ALFA SAINT JACQUES propose une des cotisations la moins élevée de Clermont Ferrand pour la pratique du basketball en club. Le montant de la cotisation est actualisé à chaque Assemblée Générale. L'information est ensuite disponible sur le site du club.

Un chèque de caution de 100€ est obligatoire pour toute nouvelle mutation en catégorie SENIOR, il sera rendu lors de la réception des papiers de renouvellement de licence pour la deuxième saison. Si le joueur décide de quitter le club la 1ère année, le chèque sera encaissé. Pas de caution demandée pour les moins de 18 ans, les étudiants et les chômeurs sur présentation d'un justificatif de moins de 3 mois.

Des facilités de paiement sont possibles : règlement en trois fois maximum (Trois chèques remis lors de l'adhésion: le premier est encaissé sans délai, les deux autres seront remis en banque à des dates définies lors de leur remise).

Pour **les enfants de 9 à 16 ans** : Droit au **Pass'Loisirs Caf** sur présentation de l'attestation Caf adressée aux bénéficiaires en août. Il faut d'abord régler votre adhésion annuelle au club avant que l'aide de la CAF vous soit versée directement sur votre compte bancaire enregistré dans votre dossier allocataire.

Nous pouvons vous fournir **une attestation de règlement** après encaissement de votre adhésion annuelle et sur simple demande écrite auprès de notre secrétariat contact@alfastjacques.fr (voir aussi sur la fiche de renseignements).

La licence est offerte à toute personne qui s'engage annuellement dans le Bureau et/ou qui encadre une équipe.

Né(e) en	Catégorie	Adhésion annuelle	Né(e) en	Catégorie	Adhésion annuelle
2014	U5	50€	2006	U13	70€
2013	U6	50€	2005	U14	70€
2012	U7	50€	2004	U15	70€
2011	U8	50€	2003	U16	70€
2010	U9	50€	2002	U17	70€
2009	U10	50€	2001	U18	70€
2008	U11	50€	2000	U19	70€
2007	U12	70€	1999 et Après	U20 / SENIOR	95€

INSTALLATIONS & PRATIQUES SPORTIVES

L'ALFA SAINT JACQUES utilise des installations sportives mises à sa disposition par la **Municipalité de Clermont-Ferrand** et elle est donc tributaire des créneaux horaires qui lui sont attribuées pour les entraînements et compétitions dont vous trouverez les adresses ci-dessous. Le planning des entraînements vous sera communiqué directement par votre entraîneur et actualisé sur le site du club www.alfastjacques.fr

Période de Vacances Scolaires :

Pendant les vacances scolaires les créneaux adultes sont modifiés en accord avec le secrétariat et l'entraîneur. Une note d'information est communiquée au plus tard une semaine à l'avance. Pour les jeunes en revanche, pas d'entraînement et pas de match pendant les vacances, à l'exception d'éventuels de matches en retard ou stages de d'initiation ou perfectionnement.



FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Nom : **Prénom :**
Adresse :

Code Postal : **Ville :**
Sexe : M F **Taille :** cm **Nationalité :**
Date de Naissance :/...../..... **Lieu de naissance :**
Adresse email du licencié :@.....
N°de tel du licencié :
 Je souhaite **une attestation de règlement** pour la saison sportive, elle vous sera envoyée par e-mail une fois le règlement encaissé.

Pour les mineurs

Etablissement scolaire fréquenté :
Observation particulières (intolérances, allergies, traitements) :

CONTACTS	
PÈRE	MÈRE
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Adresse :	Adresse :
.....
Tel domicile :	Tel domicile :
Tel portable :	Tel portable :
E-Mail :	E-Mail :
Profession :	Profession :

Je soussigné(e) autorise mon enfant à pratiquer le basket à l'ALFA ST JACQUES,

Autorise les responsables du club à prendre les dispositions nécessaires en cas d'urgence médicale.
 Autorise que mon enfant soit véhiculé par une autre personne que moi en cas de besoin lors des déplacements.
 Autorise ALFA SAINT JACQUES, dans le cadre exclusif de ses activités, à effectuer des prises de vues de moi-même, mon enfant ci-dessus nommé(e) et accepte que les images soient diffusées gracieusement sur tous les supports de communication du club (site internet...) et ce sans limite de durée.

Date : **Signature :**

PARTIE RESERVEE AU SECRETARIAT DU CLUB

Dossier à compléter			
<input type="checkbox"/> Fiche de renseignements	<input type="checkbox"/> Demande de licence FFBB	<input type="checkbox"/> Certificat Médical ou QS Sport	<input type="checkbox"/> Photo d'identité
<input type="checkbox"/> Règlement cotisation	<input type="checkbox"/> Photocopie CNI ou Liv. Fam.	<input type="checkbox"/> Attestation CAF	<input type="checkbox"/> Surclassement : Famille ou Agréé
<input type="checkbox"/> Charte d'engagement CF/PN	<input type="checkbox"/> Dossier de Mutation	<input type="checkbox"/> Suivi Educateurs Quartier	
Type de licence			
<input type="checkbox"/> Création	<input type="checkbox"/> Renouvellement	<input type="checkbox"/> Mutation	<input type="checkbox"/> Licence T
<input type="checkbox"/> Joueur	<input type="checkbox"/> Technicien	<input type="checkbox"/> Officiel	<input type="checkbox"/> Dirigeant
		<input type="checkbox"/> Licence AS	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} Licence
		<input type="checkbox"/> Vert	Couleur de licence : <input type="checkbox"/> Jaune <input type="checkbox"/> Orange
Catégorie			
<input type="checkbox"/> U :	<input type="checkbox"/> Senior :	Equipe affectée :	
Notes :			



REGLEMENT INTERIEUR

En adhérant à l'ALFA SAINT JACQUES, vous adhérez à une association sportive loi 1901, dont le but non lucratif est l'initiation et la pratique du basketball. L'association est gérée par des bénévoles. Le règlement intérieur a pour but de faciliter la vie au sein du club. Les règles du présent règlement intérieur ont pour but de mettre en œuvre l'expression d'un comportement sportif, fait de respect mutuel, de loyauté et de fair-play envers et entre toutes les personnes, quel que soit leur statut, qui sont appelées à participer aux activités du club.

La signature d'une licence à l'ALFA SAINT JACQUES engage le licencié à respecter le règlement intérieur et à participer activement à la vie du club.

1 - LICENCE ANNUELLE

Chaque membre de l'association doit être à jour du paiement de sa licence annuelle dont le montant est fixé à l'Assemblée Générale par le comité directeur. Tout adhérent de l'association qui n'est pas à jour de sa licence ne pourra pas participer aux entraînements ni disputer les matches.

2 - INSTALLATIONS - RESPONSABILITÉS

L'ALFA SAINT JACQUES met à la disposition de ses adhérents les gymnases THEVENET, BAUDELAIRE et FERRY durant les créneaux horaires attribués par la mairie de Clermont-Ferrand. Ces installations sont équipées de vestiaires et de douches. Les adhérents sont tenus de respecter les installations et le matériel mis à leur disposition. L'association décline toute responsabilité pour toute perte ou vol d'objet personnel lors de toute manifestation.

3 - PARTICIPATION À LA VIE DE L'ASSOCIATION

Le bon fonctionnement du club nécessite l'implication de tous ses adhérents. Chaque adhérent pourra donc être sollicité, sur un plan administratif, sportif ou événementiel dans l'intérêt commun. Les parents des joueurs adhérents, notamment, pourront être sollicités pour accompagner des joueurs lors des déplacements des équipes, ou dans le cadre général des activités du club. Le foyer de l'ALFA SAINT JACQUES est un lieu convivial qui sert après les matches ou les entraînements. Il est mis à la disposition des équipes de l'association pour qu'elles puissent recevoir leurs adversaires pour la traditionnelle 3ème mi-temps (gouter, collation, etc.) Son nettoyage est donc assuré par les équipes de l'ALFA SAINT JACQUES, à tour de rôle selon un planning établi par le bureau. Le planning est communiqué aux référents d'équipe mais il est aussi affiché dans le foyer avec les directives de nettoyage. Il est mis à jour régulièrement.

4 - ENTRAÎNEMENTS

Chaque équipe bénéficie d'un ou plusieurs entraînements hebdomadaires obligatoires. Les parents des joueurs mineurs licenciés doivent veiller au respect des horaires qui sont fixés pour le début et la fin des entraînements. La responsabilité de l'ALFA SAINT JACQUES ne peut être engagée que pendant les heures d'entraînement, sur les enfants présents dans la salle du gymnase (article 1384 du code civil). En dehors de ces horaires les licenciés sont sous la responsabilité de leur responsable légal.

Si, pour une raison imprévisible, une séance ne peut être dispensée, les représentants légaux (ou les personnes habilitées) doivent se garantir de la prise en charge de leur(s) enfant(s) par un responsable de l'ALFA SAINT JACQUES.

Les absences répétées aux entraînements et aux matches sans justifications peuvent être sanctionnées par la suspension pour les matches suivants (à l'appréciation de l'entraîneur).

Chaque joueur doit se présenter avec une tenue de sport adaptée (tee-shirt, short et chaussures de basket réservées à l'utilisation en salle). Dans le cas contraire, l'entraîneur se réserve le droit de ne pas l'accepter pour la séance. Le Club ne fournit pas de bouteille d'eau pour les entraînements : chacun en prévoit suffisamment pour sa consommation personnelle durant la séance.

5 - MATCHES

La tenue de jeu est mise à la disposition de chaque participant uniquement dans le cadre de la compétition. Chaque équipe est responsable de la totalité des tenues de jeu mises à sa disposition par le club en début de saison. En aucun cas l'équipement (maillots, shorts et surmaillots pour les équipes dotées) ne doit être dispersé.

Après chaque match, les joueurs sont sollicités à tour de rôle pour le lavage des tenues qui leurs sont prêtées par le club afin que ces dernières soient restituées avant le match suivant.

La présence aux compétitions est obligatoire. Dans un souci de respect des autres membres de l'équipe et du club, toute absence doit être justifiée et signalée à l'entraîneur le plus tôt possible. Lors des matches à domicile, les

membres de l'équipe doivent être présents une demi-heure minimum avant l'horaire prévu du match.

La participation des joueurs à l'arbitrage et à la tenue des tables de marque est obligatoire. Elle s'inscrit dans l'apprentissage des règles du jeu et de la vie en communauté. Les parents des joueurs peuvent être sollicités pour la tenue de la table de marque. Les plannings sont affichés dans le hall du Gymnase THEVENET et/ou dans le foyer du club et diffusés sur la page facebook du club précédant la compétition. Toute personne indisponible doit impérativement trouver son remplaçant.

Lors des matches à domicile, les parents peuvent être sollicités pour tenir la buvette pendant le match de l'équipe de leurs enfants. Pour les matches à l'extérieur, les parents des joueurs sont sollicités pour assurer le transport des autres membres de l'équipe. Un planning doit être établi aussi tôt que possible en concertation avec l'entraîneur. Les conducteurs sont responsables de ceux qu'ils transportent. Ils s'engagent donc à respecter le code de la route (limitation de vitesse, ceintures de sécurité, nombre de passagers...).

Chaque équipe désigne un "parent-relais" ou "référént d'équipe" dont le rôle est d'être un relais entre l'équipe et les dirigeants mais également de faire le lien entre les parents et l'équipe. Il a en charge l'organisation matérielle de l'équipe, en concertation avec l'entraîneur. Ainsi chaque parent de joueurs s'engage à le respecter.

6 - COMPORTEMENT

Les adhérents doivent respect et obéissance aux dirigeants du club et à leur(s) entraîneur(s). Les entraîneurs et les joueurs véhiculent l'image du club. À ce titre, ils sont tenus également de respecter l'arbitrage et leurs adversaires. De même, tout comportement désagréable d'un joueur envers un ou plusieurs joueurs de son équipe provoquant un déséquilibre dans l'organisation ou une mauvaise entente au sein du groupe devra être rapporté au Bureau par un responsable technique.

Tout mauvais comportement (manque de respect, insultes, insolence...) nuisant à l'image du club pourra être considéré comme faute grave et sera susceptible de sanction.

Le bureau de l'association peut exiger d'un licencié le remboursement de toute amende qui sera infligée au club pour un manquement imputable à ce licencié.

7 - SANCTIONS - COMMISSION ETHIQUE & SPORTIVE

Tout manquement au respect de ce présent règlement est susceptible de sanction.

Le bureau du club, complété éventuellement de tout adhérent majeur désigné par celui-ci, fait office de commission éthique et sportive. Cette commission ne peut se réunir valablement qu'en présence d'au moins trois membres. Elle statue à la majorité des voix exprimées, celle du Président comptant double uniquement en cas de partage. L'adhérent incriminé, et son entraîneur si cet adhérent est un joueur, pourront être entendus par la commission, soit à la demande de la commission, soit à la demande de l'adhérent. La commission proposera le cas échéant au bureau la sanction qu'elle juge appropriée. Le bureau décidera en dernier ressort de la sanction à infliger : avertissement, exclusion temporaire, exclusion définitive ou toute autre sanction qu'il jugera mieux adaptée à la faute commise.

Le bureau décide en dernier recours. Aucun appel ne sera donc examiné.

Signature du licencié majeur ou d'un représentant légal pour les licenciés mineurs, Précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »